



Nombre de Conseillers : 19 L'an deux mille vingt-six, le 19 octobre, le Conseil Municipal
Présents : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du
Votants : 19 Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Fourquet, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2026

Étaient présents : Monsieur FOURQUET Guillaume, Monsieur GUERIN Philippe, Madame DUBECQ Anne-Sophie, Monsieur COUFFINHAL Jean-Paul, Madame LESNE Delphine, Monsieur TUREK Gerhard, Monsieur BOITEUX Gauthier, Madame CHARRIN Isabelle, Madame MARCEROU Lénaïc, Madame MARTIN Paola, Monsieur ALBENTOSA Jean-Louis, Madame MULLER Cécile, Madame NEEL Anne-Charlotte, Madame BELASCAIN Aurélie, Monsieur ARLA Beñat.

Excusés : Monsieur LINGRAND Beñat (donne pouvoir à Madame LESNE Delphine), Monsieur BARNECHE Jokin (donne pouvoir à Monsieur GUERIN Philippe), Madame RIBEIRO Diane (donne pouvoir à Monsieur BOITEUX Gauthier), Monsieur DESCAMPS Didier (donne pouvoir à Madame BELASCAIN Aurélie).

Secrétaire de séance : Madame DUBECQ Anne-Sophie

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2026-60 : Adhésion convention de gestion dossiers d'allocations de retour à l'emploi ARE

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi (ARE).

Il propose l'adhésion à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion à compter du 20/10/2026.

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITE de :

- **ARTICLE 1^{er} :** DECIDER d'adhérer à compter du 20/10/2026 à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion,
- **ARTICLE 2 :** AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention proposée en annexe,
- **ARTICLE 3 :** PRECISER que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 19/10/2026

Monsieur le Maire
Guillaume FOURQUET

